

**MULTI-DONOR TRUST FUND FOR**  
**UN ACTION AGAINST SEXUAL VIOLENCE IN CONFLICT**

**TEAM OF EXPERTS: RULE OF LAW/SEXUAL VIOLENCE IN CONFLICT**

**INTERIM NARRATIVE REPORT COVER PAGE**

<p><b>Participating UN Organization(s):</b> DPKO, OHCHR, UNDP</p>	<p><b>Project<sup>1</sup> Title:</b> Team of Experts support to the implementation of the Democratic Republic of Congo Joint Communique on addressing sexual violence</p> <p><b>Project Number:</b> UNA038</p>
<p><b>Focal Point of the Participating UN Organization(s):</b> UNDP, DPKO, OHCHR</p> <p><b>Name:</b> Innocent Balemba Zahinda <b>Title:</b> Team Leader – Team of Experts</p> <p><b>Address:</b> Team of Experts: Rule of Law/Sexual Violence in Conflict/Office of the SRSG on Sexual Violence in Conflict United Nations Secretariat 42nd Street &amp; 1st Avenue New York, NY 10017, USA</p> <p><b>Telephone:</b> +1 212 963 4311 (office) +1 646 371 7703 (mobile) <b>Email:</b> <a href="mailto:zahinda@un.org">zahinda@un.org</a></p> <p><b>Name:</b> Alfredo Teixeira <b>Title:</b> Deputy Country Director / Program <b>Address:</b> UNDP Immeuble Losonia, Blvd. du 30 Juin B.P. 7248 Kinshasa, DRC</p> <p><b>Telephone:</b> +243 972 658 673 <b>Email:</b> <a href="mailto:alfredo.teixeira@undp.org">alfredo.teixeira@undp.org</a></p> <p><b>Name:</b> Alejandro Alvarez <b>Title:</b> Team Leader, Rule of Law, Justice Security, and Human Rights</p> <p><b>Address:</b></p>	<p><b>Report Number:</b></p> <p><b>Project Location(s):</b> Democratic Republic of Congo</p>

<sup>1</sup> The term “project” is used for projects, programmes and joint programmes

<p>UNDP Bureau for Policy and Programme Support One United Nations Plaza New York, NY 10017</p> <p><b>Telephone:</b> 212-906-5942 <b>Email:</b> <a href="mailto:alejandro.alvarez@undp.org">alejandro.alvarez@undp.org</a></p>	
<p><b>UN Action pillar of activity:</b></p> <p><input type="checkbox"/> Advocacy <input type="checkbox"/> Knowledge building <input checked="" type="checkbox"/> Support to UN system at country level</p>	<p><b>Reporting Period:</b> <b>1/04/2016 – 31/12/2016</b></p>
<p><b>Project Budget:</b> <b>USD 2,155,720</b></p>	

<p><b>List Implementing Partners:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participating UN Organization(s) <ul style="list-style-type: none"> <li>○ UNDP</li> <li>○ BCNUDH</li> <li>○ MONUSCO</li> </ul> </li> <li>• Other International Organization(s)</li> <li>• National (government, private, NGOs &amp; others) <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Bureau du représentant personnel du chef de l'Etat</li> <li>○ Commission spéciale du Sénat</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Project Coverage/Scope:</b> DRC Zones affectées par le conflit</p>
---	--

<p><b>Project Duration/Closed Project:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Provide the project duration. 15 month</li> <li>• Report on budget revisions and extensions and provide the new dates.</li> <li>• Indicate if the project has been operationally closed during the reporting period.</li> </ul>
---

# TEAM OF EXPERTS: RULE OF LAW/SEXUAL VIOLENCE IN CONFLICT

## Interim Narrative Report

### I. Purpose

Le présent projet vient en complément une phase antérieure et vise à contribuer aux résultats suivants (1) CPD, (2) UNDAF et (3) directs

**CPD:** L'autorité de l'Etat est progressivement restaurée et des réponses structurelles sont formulées et appliquées au niveau communautaire dans les domaines de la gestion et prévention des conflits, la lutte contre les violences basées sur le genre et le VIH/SIDA dans les provinces cibles.

**UNDAF:** Le cadre institutionnel et les structures citoyennes sont renforcés en vue d'assurer la promotion des droits humains et le développement en RDC.

### Les résultats suivant sont directement visés par le projet:

- Produit 1: Des cas de violences sexuelles en temps de conflits sont instruits et jugés de manière équitable, conformément à la législation en vigueur;
- Produit 2: Des mesures de protection sont mises en place au bénéfice des victimes et des témoins dans les cas de violences sexuelles;
- Produit 3: Des actions législatives et de plaidoyer sont prises par la CSVS/Sénat en vue d'obtenir une meilleure réponse par les organes politiques pertinents;
- Produit 4: Le Bureau du Représentant personnel assure le soutien et le renforcement de la coordination, la facilitation et la collaboration entre les acteurs nationaux et internationaux œuvrant dans la lutte contre les violences ; and
- Produit 5: Le plan d'action des FARDC pour la lutte contre les violences sexuelles est mis en œuvre.

### *The Team of Experts in the DRC*

L'Équipe d'experts, conformément au mandat lui confié par la résolution 1888 (2009) du Conseil de sécurité, qui consiste à se déployer «dans des zones en situations particulièrement préoccupantes en ce qui concerne la violence sexuelle dans les conflits armés», pour appuyer les autorités nationales, en vue de renforcer l'état de droit ", a identifié la RDC comme l'un des pays prioritaires pour un soutien et une assistance ciblés.

Le 30 mars 2013, le Gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC) a signé un communiqué conjoint avec l'Organisation des Nations Unies afin de promouvoir la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits. L'Équipe d'Experts sur l'état de droit et la lutte contre les violences sexuelles a été invitée à appuyer La mise en œuvre de ce communiqué conjoint.

Le TOE a collaboré avec les autorités de la RDC afin de renforcer les capacités nationales de lutte contre la violence sexuelle et d'assurer l'appropriation nationale et son leadership dans le domaine de la lutte contre les violences sexuelles liées au Conflit.

Conformément à son mandat et aux priorités définies dans le cadre du Communiqué Conjoint, le Team of Expert s'emploie à lutter de manière durable contre l'impunité des violences sexuelles liées au conflit en appuyant la mise en place d'un cadre juridique solide, institutions et des mesures de protection des victimes et les poursuites des auteurs présumés conformément aux normes internationales.

En définitive, ces actions contribueront à renforcer la confiance dans le système judiciaire des Congolais et à réduire les futurs incidents de violence sexuelle.

### ***Implementing partners, roles and responsibilities, and their interaction with the participating UN Organizations***

Afin d'assurer une exécution minutieuse du Projet dans les délais et suivant les modalités fixées, les partenaires du Projet se sont accordés pour confier au **PNUD** la coordination globale du projet, la gestion des ressources financières allouées au Projet et la consolidation des rapports soumis par les parties et transmis au bailleur dans les délais précisés dans l'accord. Par ailleurs, le PNUD était en charge de la mise en œuvre des activités 1.2 et 1.3 du produit 1.

Conformément à son mandat le **BCNUDH** était en charge de la mise en œuvre des outputs 2 et de l'activité 1.1 figurant dans l'output 1.

La **commission spéciale du Sénat chargée des questions liées aux violences sexuelles en période de conflit** était responsable de la mise en œuvre de l'output 3.

Le **Bureau du Représentant personnel du Président de la République** chargé de la lutte contre les violences sexuelles et le recrutement d'enfants était en charge de la mise en œuvre de l'output 4.

En fin, la **commission des FARDC** chargée de la sensibilisation dans le cadre de la lutte contre les violences sexuelles a été en charge de la composante 5.

Durant l'exécution du projet, **l'équipe d'expert des Nations unies** « Etat de Droit et violences sexuelles en période de conflit » a apporté une assistance technique en concertation avec les agences d'exécution.

## **II. Resources**

Le projet était élaboré sur une durée d'une année allant du 1er avril 2016 au 31 mars 2017. Il sera prolongé jusqu'au 31 décembre 2017.

## **III. Implementation and Monitoring Arrangements**

### ***Implementation***

Conformément au document de Projet, le PNUD, assure la supervision globale des activités du projet et sa gestion financière. Pour ce faire un Chef de Projet devait être recruté. Il a été recruté en avril 2016 et basé à Goma suite au fait que la grande partie d'activités se réalisent dans la partie Est du Pays.

La gestion des fonds alloués est régie conformément aux règles et procédures financières du PNUD, en fonction des plans de travail annuel établie par chaque entité de mise en œuvre. Les outputs 1,2, 3 et 5 ont été mis en œuvre selon la modalité d'exécution DIM tandis que l'output 4 ont été soumis à la modalité NIM. Toutefois, suite au retard pris par le transfert des ressources, les formalités pour le transfert des fonds au BRP pour l'output 4 n'a pas encore été effectué.

## ***Monitoring***

Le monitoring du projet a été assuré par le chef de projet en coordination avec l'unité suivi-évaluation du PNUD selon les procédures du PNUD.

Le PRODOC prévoyait une matrice d'indicateur relatif à chaque output qui a fait l'objet d'un suivi régulier afin d'améliorer le pilotage du projet, d'assurer la redevabilité aux parties prenantes et de dégager des leçons apprises.

Par ailleurs, le projet s'appuie sur les acquis de la phase antérieure, notamment en ce qui concerne le suivi et l'évaluation du déploiement des femmes magistrats au sein des parquets civils de l'Est du Pays.

## ***Assessments, evaluations and studies undertaken during this project.***

Durant l'exécution du présent projet, il n'y a pas eu d'évaluations externes

## **IV. Results**

A l'état actuel de la mise en œuvre du projet, des activités ont été réalisées sur deux produits touchés, à savoir: le produit 1 et le produit 4.

### **PRODUIT 1. Des cas de violences sexuelles sont instruits et jugés de manière équitable, conformément au droit en vigueur**

Dans le cadre de ce résultat, une de trois sous composantes, à savoir : le renforcement de la justice militaire a été touché.

#### **Produit 1.2. Les auditorats militaires sont en mesure d'instruire et de poursuivre des cas de VSC**

##### **1. Assistance technique au cas de crimes de violences sexuelles liés aux conflits à travers les cellules d'appui aux poursuites**

Le Projet a appuyé l'assistance technique au traitement des crimes de violences sexuelles liées aux conflits à travers deux activités à savoir : le recrutement d'un consultant pour le suivi de la stratégie de priorisation des crimes graves et l'appui à la mise en place d'une feuille de route pour une stratégie de poursuite des crimes graves et l'accompagnement technique par le consultant immergé dans les CAP spécialisés sur les techniques d'enquêtes et dont l'appui technique aux dossiers de violences sexuelles a été pris en charge par le projet.

Par ailleurs, en vue de renforcer l'assistance technique au bénéfice des acteurs judiciaires congolais dans la poursuite des crimes internationaux y compris les violences sexuelles liées aux conflits, à travers des discussions pour la mise en place d'une stratégie de poursuite et des ateliers de suivi (voir ci-dessous) le projet a appuyé la participation des experts de la CPI, de ICTJ et d'autres structures spécialisées pour permettre le partage de compétences. A travers cet échange d'expertise, les acteurs judiciaires congolais sont en mesure de poursuivre des crimes de manière plus méthodique.

##### **2. Définition d'une stratégie de poursuites en matière de crimes graves**

Le projet a appuyé trois ateliers provinciaux de priorisation de crimes graves. A l'issue de cet exercice 8 nouvelles affaires de viol de masse ont été priorisés et leur traitement judiciaire sera appuyé par le projet.

Il s'agit des affaires suivantes:

**Pour le nord Kivu:** 1 affaire, à savoir, le dossier de viol de BUSHANI, concernant des faits [de viols sur 47 femmes](#) perpétrés par des soldats membres des fardcs dans cette localité en décembre 2010 et janvier 2011.

**Pour le Sud Kivu:**

- Affairer NDAYAMBAJE RAFIKI Castro, chef de guerre FDLR, pour le viol de plus de 119 femmes et d'autres faits graves au Nord et Sud Kivu ;
- Affaire de [viol de plus de 113 femmes en territoire de Fizi](#) par un groupe d'environ 150 militaires conduit par le colonel KULIMUSHI alias Kifaru en juin 2011 ;
- Viol massif de 196 femmes en territoire de Kalehe dont un des accusés alias colonel BEDI MOBULI alias Colonel 106 a déjà été jugé. Le procès continuera pour un autre (MARO NTUMWA alias Marocain) accusé dans la même affaire ;

**Pour la Province Orientale:**

- Viol de 09 femmes dans le cadre de l'affaire dite Mughwere en plus des tortures et pillages contre plus de 81 personnes ;
- Affaire dite FRPI relative à des faits de viols notamment commis par les membres de ce groupe armé en province d'Ituri ;
- Affaire de crime contre l'humanité de Bafwasende pour des meurtres et des viols ayant entraîné le déplacement de plus de 20000 personnes commis par un groupe armé commandé par Luc YABILI, autoproclamé au rang de Général ;
- Affaire Cobra Matata, un autre groupe armé accusé de viol, meurtre et torture sur plus de 400 personnes en province d'Ituri.

Par ailleurs, un séminaire sur la stratégie de poursuite des crimes internationaux a été appuyé par le projet et a permis de lancer les bases pour l'élaboration d'une feuille de route nationale pour parvenir à un en stratégie réellement nationale pour cette stratégie.

Ce séminaire qui a eu lieu en Décembre a visé à offrir aux principaux acteurs l'opportunité de réfléchir sur l'expérience pilote de l'Est du pays pour dresser une vision d'une stratégie nationale.

### **3. Appui au traitement des dossiers**

#### *a. Appui aux crimes les plus graves*

La mise en place d'une stratégie de priorisation annuelle des affaires relatives aux crimes graves a facilité la démarche. Dans la première phase 17 affaires emblématiques ont été priorisées et 20 dans la deuxième phase. Au total 37 affaires sont donc priorisés dans 5 provinces de l'Est dont moins 4 ont reçu un premier jugement.

Le présent projet a appuyé les enquêtes dans deux des ces affaires (voir tableau ci-dessous)

#### *b. Affaires prioritaires appuyées.*

N°	Dossier	Status	Victimes VSX	Total victimes
02	Dossier Musenyi	Fixé	17	104
06	Dossier Nzovu	En jugement	11	74

*c. Autres affaires non internationales*

Tout en gardant la priorité des interventions sur les affaires de crimes les plus graves du Droit International, le Projet a également appuyé les enquêtes et le jugement d'autres affaires traités par la justice ayant un trait avec les violences sexuelles liées au conflit. Ces affaires portent sur des faits de viols et de crimes de sang ainsi que la participation aux groupes armés. (Voir données ci-dessous).

Juridictions	Lieu	Nbre dossiers	Nbre jugés	Nbre crimes sang	Nbre crimes VS
TMG Bunia	Kasenyi	16	16	3	13
	Getty (2 fois)				

**PRODUIT 4. Le BRP assure le soutien et renforcement de la coordination, la facilitation et la collaboration entre les acteurs nationaux et internationaux œuvrant dans la lutte contre les violences sexuelles**

Réalisation d'une conférence d'état de lieu sur la mise en œuvre du communiqué conjoint entre le gouvernement de la RDC et l'ONU dans le cadre de la lutte contre les violences sexuelles.

Cet atelier a permis de dresser un état de lieu des progrès réalisés, d'identifier des domaines inachevés et de mettre en place une feuille de route pour leur priorisation.

Ainsi, une feuille de route pour les deux prochaines années a été mise en place et recommande des actions à l'endroit du Gouvernement dans les domaines de réforme du système de sécurité,

***Challenges and lessons learned.***

Le mapping administratif et judiciaire du pays ayant fait passer la subdivision géographique de 11 à 26 provinces, a consisté à la création de nouvelles juridictions dans la zone de couverture sans que cela n'ait été prévu par le projet. Cette difficulté a en effet créé le besoin de plus de magistrats et de logistique que le Projet ne pouvait fournir.

L'implication encore faible de l'Etat dans le financement de la Justice, alors que l'apport du projet est limité.

***Key partnerships and inter-agency collaboration and their impact on the results.***

Le renforcement de l'appropriation des cadres de concertations par les acteurs judiciaires congolais a pour effet d'améliorer la coordination des interventions.

De même, en application des principes de Paris pour l'efficacité de l'aide au développement, le projet de priorisation des affaires permet aux acteurs internationaux d'aligner leurs appuis à des besoins pertinents constituant la priorité nationale. Ainsi, dans le Cadre du présent projet, nous appuyons des dossiers relatifs aux violences sexuelles alors que d'autres bailleurs appuient d'autres types de dossiers priorités (l'union européenne, et autres). Ce qui renforce la coordination des interventions.